

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h04, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 39/1902 :**

Association DOJO Club Isis : Aide en nature -  
Journée mondiale de la santé à l'école Jean  
Jaures

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TAN Willy (par Madame Sabrina TIONOHOUE), KHELIF David (par Madame Béatrice SIGISMEAU), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), VAYABOURY Jean Patrick (Madame GUIEN Marie Claire), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

**ABSENTS :**

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 avril 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 11 avril 2025.



**Le Maire**

Accusé de réception en préfecture  
974-2191001-12004173912025  
Date de télétransmission : 23/04/2025  
Date de réception préfecture : 23/04/2025

**Affaire n°39/1902 : Association DOJO Club Isis : Aide en nature - Journée mondiale de la santé à l'école Jean Jaures.**

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire informe l'Assemblée que l'association Dojo Club Isis, en partenariat avec le Contrat Local de Santé, le CLSPD, le service des sports, la maison de l'enfance et la Police municipale, organise une journée dédiée à la santé et au sport le 7 avril 2025 à l'école Jean Jaurès, dans le cadre de la Journée mondiale de la santé.

À cette occasion, l'association sollicite le soutien de la ville pour la prise en charge du déjeuner, d'une collation (fruits) ainsi que de boissons chaudes et froides (café, thé, jus) destinées aux intervenants et participants.

Cet événement rassemblera une cinquantaine d'intervenants, parmi lesquels des professionnels de santé, des représentants de la clinique des Flamboyants, de l'Éducation nationale, du Service départemental d'incendie et de secours, des sportifs de haut niveau, des éducateurs sportifs, des psychomotriciens, des policiers nationaux, ainsi que diverses associations et des parents d'élèves.

Considérant que cette initiative contribue à une démarche éducative et de prévention en matière de santé publique, impliquant activement les enfants, leurs parents ainsi que de nombreux partenaires institutionnels et associatifs,

Considérant la demande de l'association Dojo Club Isis du 27 janvier 2025 qui a sollicité l'accompagnement d'une manifestation d'intérêt public local par le biais d'une aide en nature de la ville.

Considérant l'implication de la municipalité à travers ses services (Contrat Local de Santé, CLSPD, service des sports, maison de l'enfance, police municipale) et la nécessité d'un accompagnement logistique et matériel, il est proposé d'accorder une subvention en nature à l'association Dojo Club Isis afin de soutenir l'organisation de cette journée.

La présente aide est valorisée pour un montant de 446.50 € soit quatre cent quarante-six euros et cinquante centimes

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER la demande d'aide en nature en faveur de l'association DOJO CLUB ISIS, d'un montant estimé à 446,50 €, laquelle sera prise en charge par la ville dans le cadre d'une prestation en nature sur le budget communal.**
- **DE DIRE que l'association DOJO CLUB ISIS aura pour obligation de faire apparaître le montant valorisé dans ses comptes hors bilan, conformément à la réglementation comptable des associations en vigueur, et de transmettre à la ville les éléments financiers au plus tard six mois après la clôture de l'exercice comptable. Elle devra également apposer le logo de la ville de Saint-Pierre sur les supports de communication de cet événement.**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



Le Maire

David ORION

Accusé de réception en préfecture  
04-14042164-20250417-39-1902-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2025  
Date de réception préfecture : 23/04/2025